



Martin pêcheur d'Europe

L'animation...

L'animation se décline selon deux publics cibles :

Les acteurs : Agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, opérateurs ...

Il s'agit d'identifier les acteurs potentiellement intéressés par la signature d'un contrat Natura 2000, d'une MAEt et/ou de la Charte.

Dans le cas où un agriculteur est intéressé par une MAEt, un diagnostic environnemental est mené en préalable sur ses parcelles afin d'adapter les propositions de mesures à celles-ci et à ses pratiques.

En cas de contractualisation, la structure animatrice peut venir en appui pour le montage des contrats/MAEt et pour les demandes de financement associées.

En plus de ces contractualisations, des actions de suivi des habitats et des espèces, voire d'inventaires supplémentaires sont menées.

Restent ensuite l'organisation d'événements à destination de divers publics. Un récapitulatif des animations à venir vous est proposé en fin de ce bulletin.

Chaque année, un rapport est présenté au Comité de Suivi sur les actions réalisées et celles à venir en fonction de ce qui est préconisé dans le DOCOB.

Le grand public :

Prévisionnel des animations 2012-2013

- 4 balades découverte (octobre, avril, mai, juin)
- L'apéro du bestiaire (décembre)
- La nuit de la chouette (mars)
- Fête de la nature (mai)

Les prochaines étapes :

- Elaboration du projet Agro-environnemental (PAE)
- Réunion avec les agriculteurs pour leur présenter les mesures possible.



Alouette lulu

Si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires sur le site Natura 2000 ZPS "Hautes Corbières", il vous suffit de nous envoyer un message à :

natura.corbieres@orange.fr
tél. : 04 68 42 77 02

Photo couverture : gorges de Coyne Pont à Termes



Un site Natura 2000...



ZPS des Hautes Corbières

Bulletin d'information n°3

Août 2012

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Débuté en 2010, l'élaboration du Document d'Objectifs, avec l'appui technique de la LPO de l'Aude, du site ZPS des "Hautes-Corbières" est enfin achevée et a été validée par le comité de pilotage.

Vous acteurs du territoire, partenaires techniques et membres du comité de pilotage, avaient été consultés, notamment lors des groupes de travail pour construire le Tome II et définir les mesures de gestion adaptées au territoire et à ses spécificités. Ainsi le 12 juillet 2012, le comité s'est une nouvelle fois réuni à Luc-sur-Aude pour valider le Tome II et le Document d'Objectifs dans son ensemble.

Etape réussie ! Le Docob validé, il va pouvoir entrer en phase d'animation afin de mettre en place les différentes actions préconisées pour la conservation des espèces. Et c'est avec la volonté de poursuivre le travail et la dynamique mis en place sur le territoire, que la Communauté de Communes s'est vue désignée pour porter l'animation du document.

Je remercie les différents participants qui ont pu partager leur expérience et leur avis sur le territoire pour construire un document solide et adapté aux exigences des espèces et des activités.

Bonne lecture de cette lettre et à bientôt.

Clothilde Duhayon
Chargée de mission Natura 2000
Communauté de Communes du
Massif de Mouthoumet

Les enjeux de conservation...

La ZPS "Hautes Corbières" concerne 23 espèces où figurent 12 espèces de rapaces dont 1 nocturne et 8 espèces de passereaux.

Ces espèces ont été hiérarchisées en fonction des enjeux de conservation.



▲ Vautour percnoptère

Description : Vautour de petite taille, le Percnoptère adulte se reconnaît au contraste entre le corps et le dos de l'aile blanc et les rémiges noires. Sa tête nue jaune orangé est prolongée par un long bec crochu jaune à pointe noire.

Habitat : Vastes étendues ouvertes.

Alimentation : Principalement charognard.

Reproduction : Les parades du couple ont lieu au mois de mars. La ponte a lieu dans la seconde quinzaine d'avril.

Migration : Migrateur, il arrive sous nos latitudes de fin février à avril et repart de fin août à septembre.

► Aigle botté



Description : L'Aigle botté est un rapace de taille moyenne et le plus petit représentant de la famille des aigles. Il présente 2 formes de plumage, claire et sombre. Les individus de phase claire, majoritaires, sont aisément identifiables au contraste blanc-noir du dessous des ailes.

Habitat : Moyennes montagnes présentant de vastes étendues boisées entrecoupées de zones ouvertes.

Alimentation : Régime alimentaire composé d'oiseaux, de mammifères et de reptiles.

Reproduction : La ponte a lieu fin avril et l'envol de 2 jeunes se fait tardivement, de fin juillet à mi-août.

Migration : Migrateur, il arrive sous nos latitudes courant du mois de mars et repart en septembre.



▲ Circaète Jean-le-Blanc

Description : Rapace diurne de grande taille (160-180 cm d'envergure), remarquable par sa grosse tête et ses grands yeux jaunes.

Habitat : Pour son alimentation de vastes étendues ouvertes, pour sa reproduction des massifs forestiers.

Alimentation : Essentiellement basée sur les reptiles.

Reproduction : Début avril.

Migration : Migrateur, il part hiverner en Afrique en septembre-octobre pour revenir en mars.

La charte...

Cette charte s'adresse à tout propriétaire ou usager du site, seul ou appartenant à une structure collective (association, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité spécifique (professionnelle ou de loisir).

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi l'adhérent peut choisir de signer la charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

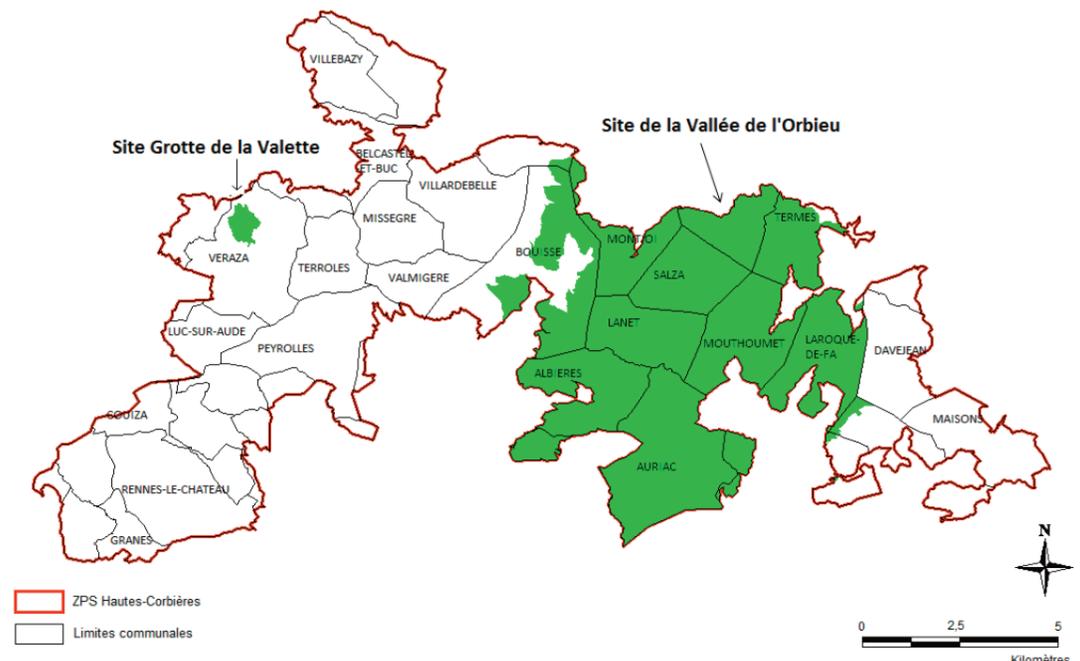
La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations qui vont au-delà de simples bonnes pratiques, mais qui n'engendrent pas de surcoût de gestion et ne donnent donc pas droit à rémunération.

En revanche, l'adhésion peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.



La ZPS superpose deux autres sites Natura 2000 de la Directive "Habitats" : Vallée de l'Orbieu et Grotte de la Valette (voir carte) :

- sur les parties communes à la ZPS et à la Vallée de l'Orbieu une charte commune s'applique
- sur les parties communes à la ZPS et au site Grotte de la Valette, la charte de chacun des sites s'applique



Les engagements et recommandations sont déclinés en 3 catégories :

Ceux de portée générale, sur tout le site

Ceux définis par grands types de milieux :

- Milieux agricoles
- Milieux ouverts ou semi-ouverts
- Milieux rupestres
- Milieux forestiers
- Les ripisylves

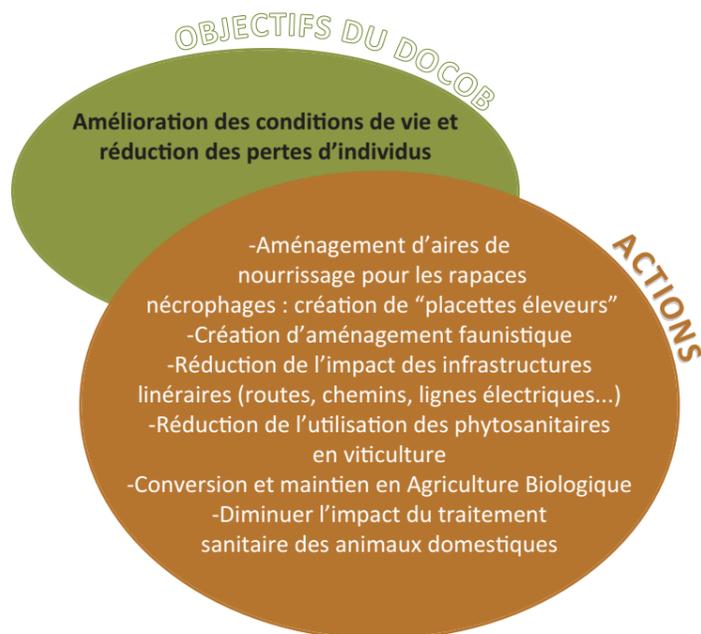
Ceux relatifs aux activités

- Escalade et spéléologie
- Randonnée (pédestre, VTT, équestre)
- Chasse
- Sport aérien
- Entretien des voiries

Les actions préconisées : les fiches actions

Les mesures à mettre en place sont détaillées dans des fiche-actions et le cahier des charges des contrats, qu'il s'agisse de MAEt, contrats spécifiques aux agriculteurs ou de Contrats Natura 2000, s'adressant à tous les autres utilisateurs.

L'engagement dans la mise en place de mesures, via une MAEt ou un contrat, ouvre droit à une compensation financière.



Engoulevent d'Europe

...6 espèces à enjeux forts



▲ Crave à bec rouge

Description : Le Crave à bec rouge est un oiseau de taille moyenne au long bec rouge vif chez les adultes et orangé chez les immatures.

Habitat : Massifs montagneux, avec de nombreuses falaises, gorges et autres escarpements rocheux.

Alimentation : Insectivore. Mollusques et graines complètent ce régime.

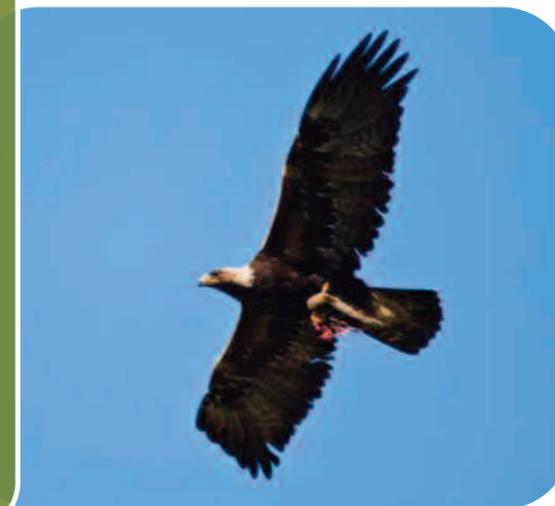
Reproduction : Le Crave à bec rouge niche dans des cavités rocheuses en falaise. La ponte a lieu en mars-avril.

Description : L'aigle royal est un grand planeur à l'envergure impressionnante (200-220 cm). Les adultes sont uniformément marron foncé avec le dossier de l'aile roussâtre et des reflets dorés sur la nuque.

Habitat : Massifs montagneux présentant de vastes étendues ouvertes, constituant son territoire de chasse, et de falaises ou escarpements rocheux pour son site de nidification.

Alimentation : Essentiellement composé de mammifères de taille moyenne mais aussi d'oiseaux, voire de reptiles. Il peut être charognard en hiver.

Reproduction : La ponte a lieu en mars et l'envol du jeune a lieu en juillet.



Aigle royal ▲

Faucon pèlerin ►

Description : Le Faucon pèlerin est un des plus grands faucons européens. De taille moyenne, il s'identifie à son corps puissant et fuselé, à sa large poitrine et à ses ailes en forme de faux.

Habitat : Grandes vallées encaissées avec falaises.

Alimentation : Oiseaux chassés en vol, parfois chauve-souris.

Reproduction : Ponte de 3 à 4 oeufs dans une anfruosité ou sur une vire, à même le sol.



Les objectifs de conservation & objectifs opérationnels...

Les espèces sur la zone peuvent globalement être divisées en 2 grands groupes :

Celles dont l'état de conservation est jugé "favorable" pour lesquelles les activités humaines actuelles ne semblent pas influencer négativement sur leur état de conservation...

Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, **Circaète Jean-le-Blanc**, Engoulevent d'Europe, Faucon crécerelle, **Faucon pèlerin**, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve et Vautour moine

Celles dont l'état de conservation est jugé "moyen à favorable" et concernent un nombre de couples ou d'individus limité et des espèces particulièrement sensibles aux effets des activités humaines...

"moyen à favorable" : **Aigle royal**, Bruant ortolan et Busard St Martin
"relativement favorable" : **Vautour percnoptère** et Busard cendré
"moyen à défavorable" : **Crave à bec rouge**

Les activités humaines sont généralement bénéfiques pour les espèces du premier groupe, grâce à la présence de l'activité agricole et plus particulièrement celle concernant l'élevage. L'absence ou le recul de cette activité s'accompagne par contre d'une modification des milieux évoluant à terme vers une certaine uniformisation du couvert végétal. Cependant certaines de ces activités humaines agricoles ont aussi leur revers négatif dans la conservation des espèces citées. Cela concerne essentiellement l'utilisation ou le mode

d'utilisation de produits sanitaires et phytosanitaires dont l'impact est non négligeable sur l'ensemble des insectes présents dans un milieu, proies par excellence de nombreuses espèces d'oiseaux. Par ailleurs, les pertes d'individus chez les grands rapaces, comme l'Aigle royal et le Vautour percnoptère, liées ou non à des pratiques délictueuses, représentent un frein certain au maintien et à la recolonisation de cette zone par ces espèces.

... Les objectifs de conservation déclinés en objectifs opérationnels sont donc les suivants :

1 **Maintien et amélioration de la qualité des territoires d'alimentation et de reproduction des oiseaux :**

- préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire à vocation agricole ou pastorale par l'ouverture et l'entretien des milieux ouverts
- maintenir des arbres sénescents et à cavités dans les peuplements favorables
- maintenir la diversité des habitats et les éléments structurels assurant l'hétérogénéité des paysages

2 **Amélioration des conditions de vie et réduction des pertes d'individus :**

- améliorer la disponibilité alimentaire à travers la création de garennes à lapin et l'équarissage naturel
- réduire les risques de pertes d'individus par collision
- réduire ou adapter l'utilisation des phytosanitaires
- lutter contre les empoisonnements liés à des pratiques inappropriées ou délictueuses

3 **Amélioration des connaissances avifaunistiques, sensibilisation du grand public et implication des différents acteurs :**

- améliorer les connaissances scientifiques
- informer et sensibiliser la population locale et le grand public à la richesse du site
- informer et sensibiliser les acteurs locaux, les professionnels et les usagers sur le rôle qu'ils peuvent tenir
- valoriser l'engagement des structures et/ou personnes contractantes

Les principes de mise en oeuvre...

Les actions s'articulent autour de 3 axes :

AGRICULTURE

La reconquête ou le maintien des milieux herbeux, ouverts et semi-ouverts ne peuvent être raisonnablement pérennisés en dehors de l'exploitation pastorale. En effet, autant le travail initial (débroussaillage ou autre) peut être réalisé par une entreprise de travaux, autant la gestion à un coût raisonnable de l'espace herbeux est liée au pastoralisme (fauche, pacage).

Le maintien des exploitations existantes, voire l'encouragement à de nouvelles installations sont le seul levier sur lequel une politique réaliste de reconquête des milieux herbeux peut s'effectuer. Cependant, ce seul élément est insuffisant sans la mise en place de pratiques favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

La concertation et la contractualisation de MAEt avec les exploitants sont des voies envisageables pour assurer la pérennité des milieux ouverts.

GESTION FORESTIERE

En matière d'exploitation forestière, des aménagements peuvent être mis en place en concertation avec les gestionnaires. En effet, des pratiques telles que le maintien d'îlots de sénescence et arbres morts ou encore le respect des périodes de sensibilités pour les travaux sylvicoles à proximité des zones de refuges permettent la pérennisation voir l'augmentation des habitats des espèces forestières (Pic noir, Engoulevent

Les dispositifs de mise en oeuvre...

Afin d'atteindre les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, il est apparu nécessaire de décliner des opérations pouvant y répondre, en touchant l'ensemble des acteurs et usagers du territoire. La gestion du site est donc l'affaire de tous.

Ainsi, des mesures contractuelles pour les professionnels agricoles pourront être mises en place et seront complétées par des actions impliquant des personnes non exploitantes agricoles : propriétaires foncier privés, collectivités territoriales, structures collectives de gestion ou de loisir...

d'Europe...) et la réduction des pertes d'effectifs. L'ONF, le CRPF et les gestionnaires forestiers sont les partenaires privilégiés de cette réflexion.

De simples recommandations auprès des gestionnaires peuvent suffire pour généraliser ces pratiques via la ratification de la Charte Natura 2000 et la signature de contrats.

AMENAGEMENTS STRUCTURELS ET PLUS PONCTUELS

La conservation de certaines espèces (notamment les rapaces comme l'Aigle botté, Vautour percnoptère...) peut être favorisée par l'installation d'aménagements ponctuels, dans des lieux stratégiques (déterminés par des diagnostics écologiques). Cela peut permettre le développement des espèces proies en déclin (c'est le cas des créations de garennes à lapin) ou encore favoriser la disponibilité alimentaire pour les rapaces nécrophages (mise en place de "placette éleveurs"). Ces aménagements visent à réduire les pertes d'individus et favoriser l'implantation de nouvelles espèces.



réalisation d'une placette d'alimentation chez un éleveur (photo : P. Lécuyer)

La mise en oeuvre des mesures contractuelles de gestion s'appuie sur 3 dispositifs :

- les MAEt* destinées aux exploitants agricoles
- les contrats Natura 2000 destinés aux propriétaires (privés et publics) et aux gestionnaires
- la Charte destinée à tous

Les mesures qui s'inscrivent dans le cadre de Natura 2000 sont dites "contractuelles", car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaires à la conservation des habitats et des espèces. Elles s'appuient sur les "fiches actions" qui se trouvent dans le DOCOB.

*MAEt : Mesures Agro environnementales